Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 17 (1872)

Heft: 6

Artikel: La position stratégique de la Suisse vis-à-vis des états voisins : étude de géographie militaire [suite]

Autor: Haymerle, Aloïs Ritter von

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-333039

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Changeons pour un instant le cours des événements et supposons un retard à l'arrivée des Prussiens. Napoléon n'eût pas envoyé, pour les arrêter, 16000 hommes de ses réserves ; il les eût lancés sur la Haie-Sainte pour tirer parti de son succès ; et peut-être l'histoire attribuerait-elle aujourd'hui à une mule perdue, par un régiment allemand, le bouleversement des destinées européennes !

Ce fait aurait-il pu se passer si les outils avaient été confiés aux équipages du génie ? Nous croyons que non. Entendons-nous jamais dire que l'artillerie a égaré une de ses pièces?

Pour conclure, nous émettrons les propositions suivantes :

Chaque régiment d'infanterie, à tour de rôle, devrait être exercé à fond aux fortifications de campagne.

Un certain nombre d'officiers et de sous-officiers devraient, dans chaque régiment, être désignés pour se rendre à l'école royale du génie ; ils y seraient formés en classes et feraient de la fortification une étude approfondie.

Chaque régiment devrait compter une compagnie de pionniers.

Du reste, il importe que tous les officiers d'infanterie, sans exception, étudient la fortification plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent. Le manque de connaissances théoriques et pratiques sur cette branche des sciences militaires, n'a eu que trop souvent de funestes conséquences pour une armée. La dernière guerre d'Amérique a démontré que, sur ce point, les officiers de troupe étaient généralement trop faibles ; et il a fallu fréquemment recourir aux officiers spéciaux, dans des cas où la troupe aurait dû savoir se tirer d'affaire toute seule.

Les travaux de fortifications volantes de campagne nécessitent certainement une étude préalable qui demande du temps et de l'intelligence ; mais ils doivent désormais faire partie de l'instruction de l'infanterie, soit pour les hommes, soit pour les officiers.

En terminant, nous répéterons cet adage favori de Frédéric-le-Grand : « Pour apprendre l'art de la guerre, étudiez la fortification. »

Traduit par A. van Muyden,
lieutenant à l'état-major d'artillerie.

LA POSITION STRATÉGIQUE DE LA SUISSE VIS-A-VIS DES ÉTATS VOISINS.

(Etude de géographie militaire.)

Par le lieutenant-colonel Aloïs Ritter von Haymerle, officier d'état-major.

(Traduit de la *Revue militaire autrichienne.*)

L'Autriche contre l'Italie.

Si l'Autriche se trouve un jour en guerre avec l'Italie, elle n'aura nul besoin, pour ses opérations, des passages conduisant, par la Suisse, dans la Lombardie ou le Piémont ; en effet, la première position de l'armée italienne, appuyée sur l'Adige, peut déjà être attaquée de flanc et sur les derrières par les passages conduisant en Italie depuis le Pusterthal et le sud-est du Tyrol. De même la Lombardie (et plus tard aussi le Piémont) pourraient être envahis par le Stilfser-Ioch et le Tonale. Une fois que l'armée autrichienne aurait franchi le Pô, les opérations prendraient une direction tout-à-fait excentrique à la Suisse,

et les mesures à prendre pour couvrir le flanc droit et les derrières de l'armée autrichienne, ont leur base toute naturelle et rapprochée dans le Tyrol et l'Autriche centrale.

Alors même qu'une invasion autrichienne de la Lombardie et du Piémont au travers de la Suisse aurait, sans doute, pour résultat de paralyser rapidement ces provinces et de priver ainsi l'Italie des services qu'elles peuvent rendre en approvisionnant l'armée de blé et en lui fournissant, directement ou indirectement, la majeure partie des ravitaillements de tous genres, cet avantage néanmoins ne serait point en rapport avec les graves inconvénients que la violation de la neutralité suisse entraînerait pour l'Autriche au point de vue de la défensive; car, par là, tout le Tyrol occidental, jusqu'au lac de Constance, serait exposé aux attaques de l'ennemi. Ce nouveau développement du front stratégique, qui donnerait en outre à l'adversaire l'avantage d'une attaque concentrique, exigerait pour la défense des forces considérables ; et si l'on ne peut pas dire qu'ainsi l'offensive en serait décidément paralysée, il faut bien avouer que la défense se présenterait dans des conditions peu rassurantes et même périlleuses.

Nous en concluons que dans une guerre contre l'Italie, l'Autriche n'a aucun intérêt puissant à faire du territoire suisse la base de ses opérations offensives ; et qu'au contraire, en cas de défensive, elle a un intérêt majeur au maintien de la neutralité suisse. Cette conclusion s'applique également au cas d'une attaque de l'Italie contre l'Autriche.

L'Allemagne contre l'Italie.

Dans un conflit éclatant entre l'Allemagne et l'Italie, cette dernière, comme la puissance de beaucoup la plus faible, a le plus grand intérêt au maintien de la neutralité suisse, car ces deux états, n'ayant aucune frontière commune, ne peuvent se rencontrer qu'au travers du sol helvétique. Dans ces circonstances, le premier choc ne pourrait résulter que d'une attaque de front.

L'Autriche contre l'Allemagne.

Dans une guerre entre l'Autriche et l'Allemagne, la première a un puissant intérêt à l'observation de la neutralité suisse. On sait que l'Allemagne enserre la monarchie autrichienne dans un vaste cercle tendant de Myslovice à Salzburg, tandis que la position du Tyrol, sur les flancs de l'Allemagne du sud, permet de dégager, dans une certaine mesure, le front occidental de l'Autriche.

Mais si la neutralité de la Suisse ne subsiste pas, il devient possible aux armées allemandes d'attaquer le Tyrol par l'ouest, de paralyser ainsi complètement l'offensive qu'on pouvait prendre dans la direction du nord, et de s'ouvrir une route jusqu'au cœur de l'Autriche.

Si l'Autriche veut prendre l'offensive, celle-ci gravitera sur le Danube et s'appuyera sur le Tyrol ; dans ce cas encore le passage en Suisse n'est que d'un faible avantage, si même il n'est d'aucune utilité.

L'Autriche est donc forcée, en cas d'une guerre imminente avec l'Allemagne, de s'assurer du maintien de la neutralité suisse.

L'Autriche contre la France.

Si l'Autriche entre en conflit avec la France, comme ces deux pays n'ont aucun point de contact (abstraction faite des relations maritimes par suite du peu d'importance des opérations sur mer), la rencontre des deux armées ne peut avoir lieu qu'en foulant aux pieds la neutralité suisse. La France se trouverait, en pareil cas, de beaucoup supérieure à l'Autriche ; elle peut, en effet, concentrer ses troupes bien plus promptement, les mobiliser et les porter en avant bien plus rapidement que son adversaire qui n'a à sa disposition que la route de l'Aalberg (ainsi que la future voie ferrée parallèle) et la route secondaire venant du Pusterthal, par le Vintschgau, dans l'Engadine ; par suite la France sera en mesure d'étendre son action sur la plus grande partie du plateau suisse. En outre, en cas de retraite, l'armée française est dans une position des plus favorables, ce qui lui donne toute liberté d'action et lui facilite singulièrement l'offensive.

La France contre l'Italie.

Dans une guerre entre la France et l'Italie, celle-ci a le plus grand intérêt au respect de la neutralité suisse ; car, par la cession de Nice à la France, l'Italie est déjà menacée d'être tournée par la gauche ; grâce à la neutralité helvétique, elle échappe au danger d'être encore tournée sur sa droite par le St-Bernard, le Simplon et le St-Gothard.

Si c'est l'Italie, au contraire, qui prend l'offensive, l'assistance de la Suisse lui faciliterait la conquête et la conservation de la Savoie et lui fournirait ainsi une issue assurée pour un mouvement offensif contre les lignes du Rhône et du Jura.

Dans les circonstances actuelles, une offensive de l'Italie n'est probable que dans le cas où la France serait déjà engagée ailleurs ; aussi cette dernière, malgré la force naturelle des lignes du Rhône et du Jura et les fortifications qui y ont été établies, a-t-elle un immense intérêt, en cas pareil, à l'observation de la neutralité suisse.

L'Allemagne contre la France.

Pour déduire de sa situation géographique l'importance de la Suisse dans une lutte entre l'Allemagne et la France, il faut d'abord établir que les frontières de la première décrivent un cercle autour de son voisin d'occident, et qu'en tenant compte soit de la situation du principal objectif des opérations, Paris, soit du centre de gravité du territoire germanique, l'attaque principale sera dirigée contre les frontières nord-est de la France.

En vue de coopérer à l'action de l'armée principale, ayant sa base sur le Rhin moyen, les forces destinées à l'aile gauche et placées dans le sud de l'Allemagne seront concentrées en masse sur la ligne d'opération Ulm-Strasbourg-Paris, prenant ainsi une direction de flanc par rapport à la direction des opérations principales.

Un prolongement du front stratégique dans la direction du sud, en y comprenant la Suisse, serait peu dans l'intérêt de l'armée allemande en cas d'offensive. Les forces de l'aile gauche seraient naturellement disséminées sur un espace beaucoup plus considérable, et cette dissémination serait d'autant plus périlleuse, que par là des fractions de

l'armée allemande seraient détournées de leur direction naturelle d'opération et arrêtées dans l'accomplissement de leur tâche principale, sans pour cela arriver à l'occupation de portions un peu importantes du territoire français, car les fortifications du Jura et, en arrière, les villes fortes de Belfort, Besançon, Lyon, suffisent à couvrir complètement tout le pays qui s'étend derrière cette zone de frontières contre des corps de troupes détachés.

La défense de la France aurait donc d'autant moins à craindre d'un englobement de la Suisse dans la sphère d'action des armées allemandes, que par là les forces de l'Allemagne du sud ne seraient aucunement renforcées dans leur attaque, mais bien au contraire affaiblies.

Il en est autrement si c'est l'Allemagne qui se tient sur la défensive. L'examen de la carte montre qu'une attaque française ayant pour base d'opération la ligne Belfort-Bâle-Schaffhouse menace le flanc de la ligne principale d'opération de l'Allemagne du sud, Ulm-Strasbourg-Paris, de telle sorte que l'armée établie sur cette ligne, en-deçà ou au-delà du Rhin antérieur, sera forcée ou d'opérer un changement de front subit contre le sud, ou de se retirer dans le camp retranché d'Ulm. Dans ces deux alternatives, l'armée allemande perdrait sa position concentrique, et serait forcée de se déployer en ligne appuyant son aile droite sur la Marla et son aile gauche sur Ulm. Et nous ne parlons pas de la possibilité d'une attaque contre l'armée du sud pendant sa retraite, attaque qui compromettrait plus ou moins le flanc gauche de toute la position allemande.

Ajoutons encore que, dans cette supposition, les Français auraient une base d'opération et une ligne de retraite excellentes ; leurs lignes principales de communication tendant de l'intérieur du pays à Lausanne, Neuchâtel et Bâle, le riche plateau suisse, en arrière de leur position, faciliteraient singulièrement leur ravitaillement ; d'un autre côté, les lignes de défense du Rhin et de l'Aar leur donneraient d'excellentes position en cas de retraite, et leur fourniraient de précieux points de départ pour de hardies opérations.

En résumé, la tâche de l'Allemagne, en politique comme en militaire, est en tout temps d'insister pour le maintien strict de la neutralité suisse, afin qu'en cas de guerre avec la France, amenée sur son flanc méridional, elle puisse soit prendre l'offensive, sans en être détournée, soit, en cas de défensive, se relier en toute sécurité à sa principale ligne de défense le long du Rhin.

Aujourd'hui plus que jamais cette question est vitale pour l'Allemagne, puisque la France a perdu la rive gauche du Rhin et que, pour ainsi dire, on lui a tracé sa direction d'attaque à travers la Suisse ; car par là seulement elle peut encore tenter avec chance de succès de détruire par un brusque choc la nouvelle forme politique de l'Allemagne.

La Suisse est organisée de telle sorte qu'elle peut mettre sur pied pour une résistance purement locale une armée d'environ 110 000 hommes, plus 70 000 hommes de landwehr et enfin le landsturm. Ces troupes sont bien armées et parfaitement préparées pour la défense du pays ; elles renferment d'excellents éléments, élevées mili-

tairement dès leur jeunesse, instruites dans l'esprit de la légalité, de l'obéissance et de l'amour de la patrie ; elles comptent dans leurs rangs des officiers capables, savants, dont plusieurs ont fait de précieuses expériences dans les armées étrangères.

Néanmoins cette armée ne serait point en état de défendre seule avec succès sa patrie contre les forces supérieures d'une grande puissance, forces bien plus riches en éléments offensifs. Mais sans aucun doute, et comme on peut le conclure des considérations qui précèdent, la Suisse trouverait un allié puissant, tout prêt, dans son propre intérêt, à prendre les armes en faveur de son indépendance ; et cet allié, dans les épisodes guerriers qui se dérouleront sur le sol suisse, plus ou moins loin du théâtre des principales opérations, rétablirait assez l'équilibre des forces pour permettre à l'armée suisse une résistance victorieuse.

C'est à cette hypothèse que se relient les considérations qui suivent sur les relations militaires de la Suisse avec les puissances voisines, telles qu'elles résultent des données géographiques.

La Suisse commande les théâtres de la guerre voisins.

On peut conclure des explications données sur le rôle de la Suisse en cas de guerre entre les puissances voisines, dans quel sens il faut entendre cette proposition que la Suisse commande l'Allemagne et l'Italie.

Cette situation prépondérante ne repose pas sur l'élévation du sol, c'est-à-dire sur le principe de la position dominante, résultant du caractère montagneux de la Suisse, position qui n'a qu'une importance tactique, dans des circonstances purement locales ; elle résulte uniquement de la position de flanc qui permet aux armées stationnées en Suisse de prendre en flanc ou à revers, c'est-à-dire avec une grande supériorité stratégique, l'ennemi placé dans le sud de l'Allemagne ou dans le nord de l'Italie.

La Suisse considérée en général comme théâtre de la guerre.

Le territoire suisse comprend : les Alpes, le Jura et le plateau suisse.

Les particularités et les différences géographiques de ces trois parties étant supposées connues, il reste encore à expliquer l'influence que peuvent exercer ces particularités sur la conduite de la guerre.

Les *Alpes*, qui, relativement, comprennent la plus grande partie de la Suisse, ne sont traversées que par quelques voies de communications praticables ; elles sont extraordinairement pauvres en ressources de tout genre ; elles offrent à la marche, à l'entretien des troupes les plus grandes difficultés ; le ravitaillement ne peut s'effectuer qu'au moyen de colonnes de vivres suivant l'armée ; toute liberté est enlevée aux mouvements stratégiques ; les Alpes ne permettent nulle part le déploiement de grandes masses et, par suite, ne donnent aucune valeur à la supériorité numérique. Elles ne peuvent donc servir que comme passage, ou comme théâtre d'une petite guerre dont les exigences sont beaucoup plus faciles à satisfaire et à laquelle elles sont très propres, en raison du nombre des positions défensives. Il en ré-

sulte que leur possession n'entraîne absolument pas celle du plateau suisse ; comme nous le verrons plus loin, c'est le contraire qui a lieu.

Le *Jura* est une chaîne de hauteur moyenne, de nature sauvage, à l'exception des chaînons inférieurs occidentaux ; il est peu peuplé et même là où les localités sont plus resserrées, comme dans les vallées industrielles de la Birse, du Val-de-Travers et du Val-St-Imier, il est pauvre en ressources. D'une largeur de 3 à 7 milles, il borne à l'ouest et au nord le territoire suisse sur une longueur d'environ 40 milles. Quoique traversé par de nombreuses routes, dont la plupart sont excellentes, cependant les mouvements doivent nécessairement y prendre des directions fixes, et ils ne peuvent se relier que partiellement, de sorte que ces montagnes, comme les Alpes, quoiqu'à un moindre degré, et pour les mêmes causes, n'ont guère de valeur pour y employer ou y placer de grands corps d'armée.

Par suite de ses nombreuses chaînes parallèles, très rapprochées les unes des autres, et par le fait du manque de vallées transversales, le Jura est fort difficile à traverser, ce qui augmente les difficultés de l'attaque, mais facilite singulièrement la défense. Dès lors on pourrait être tenté de faire dépendre la défense (la défense décisive, bien entendu) de la conservation de ces montagnes. Mais elles ne présentent aucune position que l'on ne puisse forcer de front ou sur les flancs, et si l'une de ces positions est forcée seulement sur un point, les troupes qui les défendaient seront forcées de se retirer, dans des circonstances d'autant plus dangereuses qu'excitées par la force de leur propre position et ignorantes des progrès importants faits ailleurs par l'ennemi, elles seront fatalement entraînées à une résistance opiniâtre. D'ailleurs, comme nous l'avons vu en parlant de la neutralisation de la Savoie, le Jura peut être tourné par son flanc gauche ; nous en reparlerons du reste par la suite.

Le *plateau suisse* comprend le territoire situé entre les lacs de Genève et de Constance ; il est borné à l'ouest et au nord par le Jura, le Rhin et le lac de Constance ; au sud et au sud-est par le lac Léman et les Alpes centrales.

En renvoyant pour le surplus à la description topographique générale, nous relèverons seulement ici que cette partie de la Suisse est traversée, dans tous les sens, par d'excellentes routes et par un réseau de chemins de fer parfaitement approprié à son but, ayant de nombreuses ramifications et marchant rapidement à son achèvement total. Elle est coupée de vallées dont la plupart sont peu profondes ; elle est bien peuplée ; elle a de fertiles coteaux ; elle est parsemée de riches localités, parmi lesquelles on compte les plus grandes et les plus prospères cités de la Suisse : Lausanne, Fribourg, Neuchâtel, Soleure, Berne, Lucerne, Aarau, Zurich, etc., c'est-à-dire, sans parler de Bâle et de Genève, les centres commerciaux, le centre de l'industrie suisse, les organes principaux de la vie matérielle, sociale, intellectuelle et politique. Ce pays peut fournir à tous les besoins d'une armée, tant sous le rapport des vivres et du logement, que sous celui de la marche et du combat ; c'est là que graviteront toutes les opérations stratégiques ; l'occupation de ce territoire qui, au point de vue matériel et politique, représente, pour ainsi dire, toute la Suisse, déci-

dera naturellement de la possession de tout le reste du pays. C'est dans ce sens qu'il faut entendre ces mots : que par le plateau suisse, on commande les montagnes.

Cet examen général du théâtre de la guerre, en rapport avec ce que nous avons déjà dit de l'importance politique et militaire de la Suisse, montre clairement que la Suisse ne peut être qu'un théâtre de guerre secondaire et que les coups décisifs que toute atteinte portée à la neutralité suisse entraînera nécessairement, se porteront, suivant la situation politique, sur les bords du Pô ou du Danube, au cœur de la France ou de l'Allemagne.

(*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIE.

Le blocus de Metz en 1870. Publication du conseil municipal de Metz. 3e édition. Metz. Imprimerie E. Reau, éditeur, rue du Palais. 1871.

Dans la guerre de 1870-1871, il n'est peut-être pas un seul fait militaire d'une certaine importance qui n'aît donné lieu à une foule de commentaires, les uns louangeurs, les autres critiques. — Le blocus et la capitulation de Metz, tout particulièrement, sont devenus le sujet d'une quantité incommensurable de brochures, de rapports, de discours, dans lesquels la conduite du maréchal Bazaine a été appréciée de manières fort différentes, tant au point de vue politique, qu'au point de vue militaire : il peut paraître en conséquence superflu de venir donner ici un compte-rendu d'une publication qui traite un sujet si connu ; mais les récits des événements qui ont précédé la capitulation de Bazaine sont presque tous l'œuvre d'officiers qui racontent les choses au point de vue de l'armée, en faisant abstraction à peu près complète de l'attitude de la population de M tz pendant le blocus.

Les Messins, justement préoccupés de l'oubli dans lequel un silence aussi complet les laissait vis-à-vis de l'histoire et de la postérité, se sont décidés à raconter eux aussi les événements dont ils ont été les témoins, sinon des ayant-cause plus ou moins actifs — A cet effet, le Conseil municipal de Metz prit l'affaire en mains, et dans sa séance du 3 novembre 1870, c'est-à-dire un mois environ après la capitulation, il décida, ainsi qu'on peut le lire dans la préface de l'ouvrage, « la rédaction d'un mémoire avec pièces à l'appui sur le blocus de 1870. » Il s'agissait de retracer le souvenir des impressions, de l'attitude et des actes de la population de Metz pendant ces jours d'épreuve. Une commission de trois membres du Conseil municipal, auxquels en fut adjoint plus tard un quatrième, fut chargée de ce mémoire. Cette commission soumit au Conseil, les 13/25 février 1871, le résultat de son travail ; il fut discuté : et après avoir fait quelques modifications à la rédaction primitive, le Conseil en vota l'impression.

Cette brochure comprend trois parties formant chacune un tout bien déterminé. La première, intitulée « Faits généraux, » contient le narré des événements dès les premiers désastres de Forbach et Wissemburg, à l'investissement de la place ; c'est dans ce chapitre que l'on apprend à connaître quel était, avant l'entrée des troupes, l'état de la ville, laquelle n'était ni armée, ni approvisionnée, et où les moyens de défense n'étaient pas terminés. L'auteur de cette première partie fait ressortir la manière dont les Messins se sont conduits vis-à-vis de l'armée une fois le blocus commencé, et peint l'attitude de la population, à savoir son courage et son humiliation, lorsque Metz passa au pouvoir des Prussiens.

Le contenu du second chapitre est d'une nature essentiellement économique : il traite la question des subsistances et montre à quel point la ville était dénuée de provisions et à quels expédients on dût avoir recours pour s'en procurer. On ne peut mieux donner une idée de la situation de la place qu'en citant les paroles